

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEBAULT

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 08/06/2015

Séance du lundi 15 juin 2015

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - N PHILIPPEAUX - C CHIQUERILLE - E OGER - ML GALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - E CHALOPIN - J LECRIVAIN - N REBILLON -AF GASNIER - G DUBOIS - S ROSSIGNOL.

Absents excusés : C FRIGOULT (pouvoir à MC BOUCHER), LP CHAUVIN (pouvoir à JB BOISMARTEL) - MB CHEREL (pouvoir à C CHIQUERILLE)- C GRIMAULT.

Secrétaire de séance : Nicolas Rébillon.

Séance ouverte à 20 heures 15

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 11 mai 2015.

2 - PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE, par M.Bruno Rouillard, directeur de l'antenne de Fougères de la Médiathèque Départementale, et Delphine Malet en charge de notre secteur.

La médiathèque départementale compte 41 salariés. Le bibliobus a été remplacé en 2010 par 4 antennes : Fougères, Becherel, Pipriac et Rennes.

L'antenne de Fougères a un effectif de 5 personnes.

Ses missions sont les suivantes :

- Prêt de documents,
- Soutien à l'animation (prêt d'expositions, tapis de lecture, prêt de valises, ...),
- Formations (aux salariés et aux bénévoles),
- Conseils auprès des équipes (au quotidien),
- Conseils auprès des élus (création de services, d'emploi, construction et aménagements..).

La médiathèque départementale propose des aides financières à l'emploi et aux bâtiments. Les autres aides financières sont proposées via le contrat de territoire.

Une bibliothèque est appelée médiathèque si elle propose plus de 2 supports au prêt. C'est un service public (ce qui suppose une obligation dans ses horaires d'ouverture, une confidentialité, un accueil (conseils), un espace où on peut se rendre librement, ...). La gestion peut en être communale ou intercommunale.

Une médiathèque est :

- un lieu de loisir ou de travail
- un lieu de diffusion culturelle,
- un lieu de sociabilité, public et gratuit,

- un lieu de mémoire locale,
- un lieu d'accompagnement éducatif (partenariat avec les écoles), et un outil de formation pour les adultes.

La médiathèque départementale prête actuellement 5 558 documents sur le territoire de Louvigné du Désert. St-Georges-de-Rlt possède la seule médiathèque du territoire.

Les règles exigées a minima pour ouvrir une bibliothèque sont les suivantes :

- 0.07 m2 par habitant,
- Une amplitude horaire de 8 heures minimum par semaine,
- Un budget annuel d'acquisition d'ouvrages (pour mémoire le prix moyen d'un livre adulte est de 15 €, 9 € pour un livre enfant, 45 € pour un DVD, 18 € pour un CD),
- Un personnel formé (salarié et bénévoles).

Les droits de diffusion du livre sont payés au libraire (correspond aux 5% de remise en général accordées aux médiathèques). Les droits de diffusion du DVD sont très élevés et ne sont pas payés sur le film, mais sur le support et les droits de diffusion de la musique sont payés à la SACEM.

Il est généralement admis (statistiques à l'appui) que plus l'offre est intéressante (grandeur du lieu, amplitude horaire élevée, nouveautés, personnel sachant répondre aux demandes de conseil) plus le lieu est fréquenté.

Les bibliothèques de demain

La demande va vers :

- Des services au plus près de la population. Exemple : un service de musique en ligne et en lien avec des artistes locaux,
- Des services nouveaux et innovants : grainothèque, échange de savoirs..
- Dématérialisation des supports,
- Une présence en ligne : un catalogue en ligne, un portail, une continuité des services grâce à l'accessibilité en ligne de contenus numériques, un abonnement à des ressources payantes (presse en ligne, autoformation)
- ...

A noter enfin que le service BiMéLu de Saint-Georges-de- Reintembault a été distingué à 2 reprises, à l'échelon national et départemental :

- Bimélu a été eu une mention particulière pour l'accueil par « Livres hebdo » en 2012,
- Bimélu a été salué lors de la journée départementale de la lecture publique.

Pour BiMéLu à Saint-Georges-de- Reintembault, quelques pistes de réflexion pour l'évolution du lieu :

- Communication : Envoyer aux adhérents l'info des nouveautés par mail,
- Disposer d'un fond local (territoire)
- Beaucoup de services y sont proposés d'où des difficultés de cohabitation entre les demandes des divers usagers. L'espace est sur-occupé.
 - ⇒ agrandissement du bâtiment ou changement de lieu pour un lieu plus grand ?
 Le CG35 apporte une aide financière sur des communes structurantes dans le cadre de son dispositif départemental « bouclier rural »), la commune doit être en mesure de répondre à des attentes sur un bassin de vie,
 - La DRAC avait proposé de financer l'agrandissement de la médiathèque en 2012, cet organisme est à réinterroger.

Delphine Malet va faire part au conseil municipal des tarifs appliqués par les médiathèques sur le pays de Fougères.

Madame Boucher remercie Monsieur Rouillard et Madame Malet pour leur présentation.

3 - SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION DU RELAIS BRETAGNE-NORMANDIE :

La 37^e édition du relais pédestre Normandie-Bretagne aura lieu le dimanche 20 septembre 2015 : 15 communes sont traversées pour un total de 77,8 kms. Pour Saint Georges de Reintembault, des habitants non licenciés représentent la commune. Le droit d'engagement est de 4 € par participant.

Cette année, l'organisateur de la course demande une participation de 50 € pour couvrir les frais d'assurance et de secours.

Délibération : le conseil municipal vote à la majorité la subvention de 50 € au comité d'organisation du relais Bretagne-Normandie.

2 abstentions (Nicolas Rébillon, Philippe Donnini)

4 - PROGRAMME ETE ALSH, ANIMATEURS ET TARIFS :

Tarifs animations :

Pour les animations, c'est la tarification journée ou ½ journée qui s'applique, il n'y a pas de participation supplémentaire demandée aux familles. Ces animations sans surcoût sont appréciées des familles.

Tarif journée et ½ journée :

	Journée (repas compris -3.40€)	Demi-journée
Tranche A	6,25€	2€
Tranche B	7,75€	2,50€
Tranche C, hors commune et non ressortissants CAF	8,95€	3€

Tarifs sorties :

Sortie 1 - Piscine Aquatis Fougères : 8.50€ + prix ½ journée

Lors de cette sortie, le test d'Aisance Aquatique pourra être passé par les enfants qui souhaitent participer au mini-camp 3 (sports) et qui ne l'auraient pas.

Sortie 2 - Animation Baie du Mont St Michel : 11€ + prix journée

Sortie 3 - Event Park (laser Game + karting) : 16€ + prix journée

Sortie 4 - Labyrinthe Miscanthus : 8.50€ + prix journée

Sortie 5 - St Malo : 11€ + prix journée

« Malette mer » qui serait disponible en Mairie, voir pour la mettre à disposition de l'ALSH pour cette journée et les animations qui se déroulent durant la semaine 3.

Sortie 6 - Base de loisirs du Couesnon : 16€ + prix journée

Sortie 7- Parc de Loisirs de l'Ange Michel : 11€ + prix journée

Tarifs des mini-camps :

Cette année, il est prévu 3 mini-camps avec 12 places chacun.

Mini camp 1 - 09 au 10 juillet pour les 4/7 ans : 55€, acompte de 27.50€ à l'inscription

Mini camp 2 - 15 au 17 juillet pour les 8/10 ans : 95€, acompte de 47.50€ à l'inscription

Mini camp 3 - 21 au 24 juillet pour les 10/12 ans : 115€, acompte de 57.50€ à l'inscription

Il est proposé d'ajouter sur le programme qu'en cas d'inscription insuffisante, le Centre de Loisirs se réserve le droit d'annuler une sortie ou un mini-camp.

Equipe d'encadrement, renfort d'été :

3 Animateurs BAFA :

Benjamin LAIZE (2^{ème} année Licence STAPS, équivalence du BAFA - 21 ans)

Audrey CHAPRON (BAFA, 22 ans)

Estelle LEMEE (BAFA, 18 ans)

CDD du 6 au 31 juillet pour faire face à un besoin saisonnier - environ 180h (9.5h/jour)

Problème des inscriptions tardives:

Ces réponses tardives entraînent des difficultés d'organisation pour les services (commande des repas, nombre d'agents présents...). Pour encourager les familles à rendre réponse dans les délais la commission propose d'appliquer une remise de 5€ par enfant sur la facture globale si l'inscription est rendue dans les délais, à savoir avant le 25 juin.

Si cette proposition est validée par le conseil municipal, une information sera distribuée dans les cartables.

***Délibération :** le conseil municipal entérine à l'unanimité le programme de l'été pour l'ALSH, les tarifs, ainsi que la réduction de 5 € par enfant si la famille fait les inscriptions avant le 25 juin. Il autorise le Maire à signer les contrats de travail pour les animateurs contractuels.*

5 - GARDERIE PERISCOLAIRE MUTUALISEE :

Une rencontre entre les agents des deux garderies a eu lieu le jeudi 4 juin au matin afin de définir les modalités de travail (ex : transfert des enfants).

Une réunion d'information a eu lieu dans chaque école, les 9 et 11 juin, entre les membres de la commission enfance jeunesse, les parents d'élèves et les agents en charge de la garderie périscolaire. En fin de réunion, les parents d'élèves ont été invités à visiter les locaux de l'autre site.

L'organisation proposée par la commission est la suivante :

Lieu :

Un salarié de chaque site assurera ensemble la garderie. Celui qui est sur « son » site d'intervention fait le temps le plus long.

Pour l'année scolaire 2015-2016, la commission propose que la garderie se fasse le matin à l'école publique et le soir à l'école privée.

Le matin la garderie sera de 6h45 à 8h30. La 2^e personne commencera à 7h45. Le petit déjeuner sera servi jusqu'à 8h maximum (Information à donner aux parents). Le transfert des enfants se fera à 8h20 par Ghislaine et le personnel de Ste Thérèse.

Le soir la garderie se fera de 17h à 18h45. Le transfert des enfants se fera à 16h50 par Ghislaine et le personnel de la mairie. L'animatrice de la mairie fera la garderie de 17h à 18h.

La convention de mise à disposition du personnel stipule que l'OGEC reste employeur de ses salariés sur ce temps de garderie, et facturera à la commune ce temps de travail (sur justificatif de bulletin de paie). La directrice du service enfance de la commune assume la responsabilité du fonctionnement de la garderie mutualisée, ainsi que la gestion du personnel mis à disposition.

Tarifs :

Les montants suivants sont proposés :

- 1 € la vacation garderie le matin et le soir.
- 0.50 € le petit déjeuner.
- Le goûter est gratuit.

La facturation aux familles de la garderie municipale sera faite par les services de la mairie.

Conventionnement CAF :

Les 2 lieux d'accueil seront déclarés à la DDCSPP (agrément jeunesse et sports).

Les conditions du conventionnement CAF sont les suivantes : déclaration du lieu, locaux et conditions d'accueil conformes (vérification lors de la visite PMI), conditions de diplômes et de taux d'encadrement.

Les locaux des deux garderies ont été visités par la PMI le mardi 26 mai dernier.

Périscolaire Ecole de l'Étre : Avis favorable

- *Observations d'amélioration sont données.* Prévoir une armoire à pharmacie qui ferme à clé ; Effectuer une exercice d'évacuation des locaux avec les enfants (au moins une fois par an).

Périscolaire Ecole privée Ste Thérèse : Avis favorable

Observations : Adapter le mobilier actuel à la future activité : notamment le nombre de place assise doit être suffisant pour l'accueil de 30 enfants ; Aménager un espace pour les enfants plus petits (par exemple avec des tapis de sol) ; Dans les toilettes : revoir le séchage des mains (actuellement serviette en tissu collective) et envisager de rafraîchir cet espace assez vétuste : Afficher les numéros de téléphone urgents près du téléphone

Une contre-visite sera organisée.

Une convention de mise à disposition des locaux et du personnel est réalisée. Les travaux à réaliser y sont notamment mentionnés.

La municipalité percevra en 2015 une aide de la CAF de 0.52 € par heure et par enfant.

Après discussion, le projet de convention est modifié comme suit :

- Les horaires de travail du personnel de l'OGEC sont fixes. Un avenant sur ce sujet sera apporté à la convention si nécessaire.
- Les projets de modification des toilettes sont envisagés mais ne seront pas réalisés au 2 novembre car l'OGEC a un projet global pour les toilettes sur l'école Sainte Thérèse avec accès handicapé notamment.

Mme Le Maire demande à Mme Gasnier de ne pas prendre part au vote en raison d'un conflit d'intérêt. Mme Gasnier accepte.

Délibération : le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur l'organisation proposée par la commission, vote les tarifs proposés. Il autorise le Maire à viser la convention de mise à disposition des locaux et du personnel avec l'OGEC (autorise le remboursement des salaires de l'OGEC sur l'article 6574 sur justificatif), il sollicite la CAF au titre de la prestation de service.

6 - ALSH : PRIX DE JOURNÉE : HARMONISATION DES TARIFS SUR LE CANTON :

Rappel tarifs actuels :

Tranche	Montant du QF	Prix journée (sans repas)	Prix 1/2 journée
A	0 à 578 €	2.85€	2€
B	578€ à 1 500€	4.35€	2.50€
C	+ 1 500€	5.55€	3€

Suite aux différentes réunions de travail du début de l'année 2015 entre les communes de Saint-Georges -de-Reintembault, La Bazouge-du-Désert, Louvigné-du-Désert et le Ferré sur l'harmonisation des tarifs des ALSH du canton, il est proposé :

Tranche	Montant du QF	Prix journée (sans repas)	Prix 1/2 journée
A	0 à 600 €	2.85€	1.70€
B	601€ à 1 000€	4.20€	2.50€
C	1 001€ à 1 500€	5.55€	3.35€
D	+ 1 501€	6.90€	4.15€

Pour mémoire dans la tranche D : hors canton, MSA et ceux qui ne donnent pas leur n° d'allocataire.

Avec cette proposition, tous les habitants du canton seront désormais au même tarif.

A terme il est souhaité que cette harmonisation des tarifs aboutisse également à une harmonisation des pratiques et à un projet global sur le territoire.

Proposition prix intermédiaire :

Pour ceux qui changent de tranche, il est proposé un lissage sur 2 ans par le biais d'un tarif intermédiaire.

Entre la tranche B et C : 4.90€ (cela concerne une vingtaine de foyers)

Entre la tranche C et D : 6.20€ (cela concerne 4 foyers)

Applicable du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 aux familles qui changent de tranche de par leur quotient familial (pas applicable aux familles hors canton et aux familles dont on ne dispose pas du QF).

***Délibération 1:** le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs de prix de journée du CLSH applicables à compter du 1^{er} septembre 2015.*

***Délibération 2:** le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le lissage sur l'année 2015-2016 par le biais d'un tarif intermédiaire pour les familles qui changent de tranche.*

7 - INFORMATIQUE ECOLE PUBLIQUE DE L'ETRE :

Le serveur de l'école publique est obsolète. Notre prestataire informatique Iliane a proposé 2 solutions : l'achat d'un nouveau serveur (devis 6 847.28 € HT), ou la réutilisation de l'ancien serveur de la mairie (3 975.48€ HT). (La ligne inscrite au budget 2015 est de 5 000€)

L'école sollicite également un logiciel de langage et de lecture, des casques et des souris.

La commission a privilégié la solution avec réutilisation de l'ancien serveur de la mairie.

Devis Iliane : Serveur

Serveur	Reprise ancien serveur mairie
Extension mémoire	39€
Licence	374.48€
SN200	1044€
Sauvegardes	158€
Prestation installation et paramétrage	2360 €
Total	3975.48€ HT 4770.58€ TTC

Devis Jocatop : logiciel de langage et lecture

Logiciel	516€	TTC
casques	150€	TTC
souris	76.50€	TTC
total	742.50 €	TTC

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité les devis comme présentés.

8 - CONVENTION DUMISTES POUR L'ECOLE PUBLIQUE DE L'ETRE :

Depuis 3 ans, une convention entre la commune de Saint-Georges-de-Reintembault et Fougères Communauté a permis l'intervention d'un dumiste (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) à l'école publique pour les classes de GS-CP et CE1 toutes les semaines sur la période de février à juin.

Pour 2014-2015, le projet de l'école de l'Etre est le suivant : l'éveil des sens dans un jardin musical. Le spectacle a été présenté aux parents et aux financeurs le mardi 17 juin 2015. Le projet 2013-2014 portait sur les mots, les rythmes, la musique de la ville.

En 2014-2015, Fougères Communauté facture pour ce projet 973.71 € à la commune (50%). En effet, si l'intervention des dumistes était prise en charge auparavant par le Conseil Général 35, depuis 3 ans, celui-ci a réduit sa participation jusqu'à atteindre 50% en 2015, soit pour notre commune, 973.71€.

Anne Florence Gasnier demande que cette intervention soit intégrée au coût à l'élève public. Fougères communauté a interrogé la commune par courrier en date du 10 mars 2015 sur son intention de reconduire le dispositif.

La commission Enfance jeunesse a proposé de recontractualiser pour 3 ans avec Fougères Communauté pour l'intervention d'un dumiste, sous réserve que le Conseil Général continue à subventionner cette activité à hauteur de 50%, et sous réserve que Louvigné Communauté ne mette pas à disposition des écoles des cantons un dumiste de son école de musique.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à viser la convention pour 3 ans à compter de septembre 2015 avec Fougères Communauté, à hauteur d'une intervention de 973.71 € maximum.

9 - RENOUVELLEMENT CEJ 2015/2018 : fiche développement, fiche diagnostic :

Le Contrat enfance - jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caf et la commune, afin de favoriser le développement et d'optimiser l'offre d'accueil. Il se compose d'un volet diagnostic à compléter à l'échelle de la communauté de communes et de fiches actions (bilan qualitatif + données financières et d'activité) à compléter par chacune des communes et la communauté de communes en fonction des compétences.

Fiche Bilan : indication des données réelles 2014 (en nombre de jour d'ouverture, nombres d'heures, de données financières...)

Fiches projet :

Projets suivants pour le territoire :

- Mise en place d'un RAM (regroupement d'assistantes maternelles. Lieu : Le Ferré)
- Extension du multi-accueil de Louvigné,
- Harmonisation de la tarification des différents ALSH du territoire, vers un projet éducatif commun

- Prise en charge de formations BAFA pour le personnel communal, le personnel des structures scolaires ou les jeunes du territoire

Plus particulièrement pour la commune de St-Georges-de-Rlt :

- Formations BAFA territorialisé (candidats visés : A.Petit, agents de Ste Thérèse, personnel communal) et BPJEP (Nelly Gasnier en préalable à l'examen d'animateur, catégorie B),
- Mutualisation de la garderie : augmentation horaires garderie et création d'un 2^{ème} lieu
- Coordination TAP par la Maison du Canton

Délibération : Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur l'orientation du CEJ pour les 3 prochaines années. Le dossier définitif devra être validé en conseil municipal avant décembre 2015.

10 - Dispositif « argent de poche »

Le dispositif national « argent de poche » offre la possibilité à des jeunes de plus de 16 et de moins de 18 ans d'effectuer des missions de proximité de 3h30 (3h + ½ de pause) pour le compte de communes ou de communauté de communes. Les missions sont proposées pendant la période des vacances scolaires. Elles sont limitées à 20 jours durant les congés d'été et 10 jours pour les autres périodes de congés scolaires. En contrepartie, les jeunes perçoivent une indemnité d'un montant de 15 € par mission de 3h30 réalisée, (3 H de travail et L'indemnité et ½ heure de pause) payable en espèces. L'encadrement des jeunes est obligatoire.

Un dossier d'inscription (avec autorisation parentale) et un contrat de participation sont à réaliser.

Il n'y avait pas jusqu'à présent de charges salariales à verser à l'URSSAF sur ce type de dispositif. Cette question est en cours d'examen au niveau national (question parlementaire du 21.4.2015).

Pour procéder au versement de l'indemnité de 15€, il faut une régie d'avance. Il existe déjà des régies d'avance (services généraux / ALSH / BIMELU). Cette dépense peut éventuellement être ajoutée aux dépenses autorisées dans une de ces régies. Il est proposé de la rattacher à la régie services généraux (régisseur : MCC).

La dépense sera imputée sur le chapitre 12 « dépenses de salaire ». Une DM au budget sera proposée en commission de finances si besoin est. (La dépense est estimée à 1 000 €).

La commission a proposé d'indiquer l'ensemble des missions possibles dans le dossier d'inscription et de demander aux jeunes d'indiquer 3 souhaits. Dans la mesure du possible, les jeunes seront placés sur le chantier de leurs souhaits.

Recensement des possibilités de missions au sein des services :

	Missions	Nb de jeunes	Durée de la mission	Période	Encadrant
BIMELU	Lavage livres et jeux	2 à 3		Juillet	Virginie
Services techniques	Désherbage	2 à 3	3 x 3h	Début juillet	Pascal (?)
Ajoncs d'Or	Nettoyage des tables et chaises	2	1 x 3h	Juillet	Yvette(?) Ghislaine(?)
Services administratifs	Broyage archives	2	2 x 3h	Juillet (semaine 28)	
Bâtiments	Rangement petite cuisine mairie	2	3 x 3h		
Ecole	Nettoyage mobilier,	3	3 x 3h	8, 9 et 10	

de l'Étre	jeux, rangement			juillet	
ALSH	Nettoyage du mobilier, inventaire de jeux, rangement	2	2 x 3h	29 et 30 juillet	Nelly (?)
Commission espaces verts	Commencer déco. Noël				
TOTAL		20 jeunes	46 vacations		

Pour certaines missions, les encadrants sont encore à préciser.

Après validation du dispositif auprès du Conseil Municipal, il est proposé de diffuser cette information par le biais des journaux, d'affiches et du site Internet.

Une réunion d'information est également programmée le **mardi 30 juin à 20h**, à destination des jeunes déjà inscrit et des jeunes, ainsi que de leurs parents en questionnement sur ce dispositif.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place du dispositif argent de poche, autorise les dépenses correspondantes, modifie la régie « services généraux » pour permettre cette dépense.

11 - TRAVAUX RESTAURANT SCOLAIRE : DEVIS TRAVAUX DE SOUBASSEMENT :

Prévision budgétaire 2015 : 13 000 € TTC.

Pour mémoire, ces travaux ont été pris en charge dans le cadre de la décennale du maçon qui était attributaire du lot du restaurant scolaire, pour un montant de 11 843 € TTC.

Des premiers devis ont été étudiés par la commission Urbanisme-Bâtiment du 21 avril :

Fournisseur	Produit	Prix TTC
Masson Beaucé Ou Lambert Romagné	Plaque de plâtre hydrofuge + laine de verre + placojoint+ visserie+ pare-pluie	900,37 € ou 864.44 €
Legrand cerbonney	Plaques Romuchoc + plinthes pour la salle resto	2 393.24 €
Legrand cerbonney	Idem entrée	1 525.12 €
Maillard Alencon	Plinthes toilettes	358.16 €
Total		5140.96 TTC

La commission a demandé que soit étudiée une solution d'habillage de l'existant. En effet, le bois s'avère un excellent isolant phonique.

Une seconde solution a donc été proposée à la commission du 18 mai avec un matériau coupe-feu et isolant phonique.

Fournisseur	Produit	Prix
Masson Beaucé	Plaque phonique habillage bois Se pose comme un placo. Plinthes inutiles Romuchoc inutile	5 597.83 € HT Soit 6 717.39 € TTC

Les échantillons et le tarif ont été proposés à cette commission qui a retenu cette proposition.

Les solutions ont été étudiées avec le personnel municipal (responsable des travaux en régie et personnel du restaurant scolaire).

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis Masson Beaucé pour ces travaux pour un montant TTC de 6717.39 €.

12 - EGLISE : DEVIS REMPLACEMENT TIRAGE DE CLOCHES :

Prévision budgétaire 2015 : Budget total pour l'église 30 000 €

Le ressort de l'ensemble du tirage des cloches n'amortie plus la cloche, il y a risque de fissurer le clocher. Deux devis ont été étudiés en commission.

Fournisseur	Ensemble tirage de cloches	Maintenance annuelle
LOIR (Juvigny ss Andaines, 61)	1 533 .60 TTC	450€ TTC
MACE (22)	1 687.15€ TTC	472.90€ TTC

A la demande de la commission, les références de l'entreprise Loir ont été vérifiées.

Délibération : Le conseil municipal vote à l'unanimité le devis Loir pour le tirage de cloches et la maintenance annuelle du clocher de l'église.

13 - BORNES ELECTRIQUES : TRANSFERT COMPETENCES AU SDE35.

Le SDE35 a la compétence gestion des infrastructures électriques sur le département.

L'implantation de bornes électriques est gérée dans le cadre d'un plan de redéploiement du SDE35, avec le concours des aides financières de l'ADEME et de la Région. Les bornes retenues sont financées dans ce cadre à 100%.

La commune de Saint-Georges-de-Rlt doit bénéficier de l'implantation d'une borne électrique. La commune doit s'engager à mettre à disposition un terrain aménagé en parking et assurer la gratuité de ce parking pendant au moins les deux 1^{eres} années.

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicule électrique » au SDE35, à mettre à sa disposition un parking gratuit pendant 2 années. Il autorise le Maire à viser la convention.

14 - DATE DES PROCHAINES REUNIONS :

CONSEIL MUNICIPAL :
Mardi 21 Juillet

COMMISSION FINANCES :
Mercredi 15 Juillet

15 - Questions diverses

Fermeture de la perception de Louvigné du Désert : Madame Boucher propose au conseil municipal de prendre une motion de soutien pour le maintien de ce service à la population. Le conseil municipal vote cette motion de soutien à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,
Nicolas Rébillon

Le Maire,
Marie-Claire Boucher.